



Assemblée générale – 17 novembre 2023 - Bioule



1. Le sociétariat; Le capital social; Les comptes courants associés
2. La production des centrales en service
3. Les centrales en construction
4. Les projets en cours d'étude
5. Solarcoop et l'autoconsommation
6. La communication
7. L'équipe de la coopérative, organisation, objectifs
8. Examen des comptes
9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure
10. Renouvellement du conseil
11. Nomination d'un réviseur coopératif
12. Résolutions de l'AGO

Introduction

L'objet général de la coopérative est le développement, l'investissement, la production, la transformation, l'exploitation et la vente d'énergie issue de toutes sources d'énergies renouvelables.

Un projet collectif, durable, qui associe chacun au sein d'une société à lucrativité limitée - habitants, associations, entreprises, et collectivités

Démarrage avec des projets photovoltaïques : ils sont les plus faciles à mettre en œuvre : frais d'études réduits, maîtrise technique, capitaux mobilisés modérés.

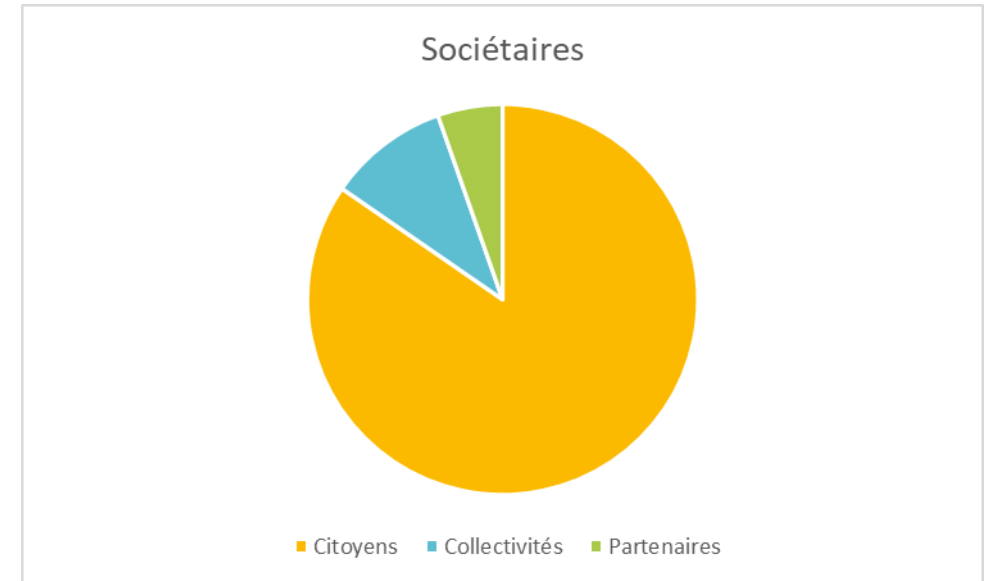
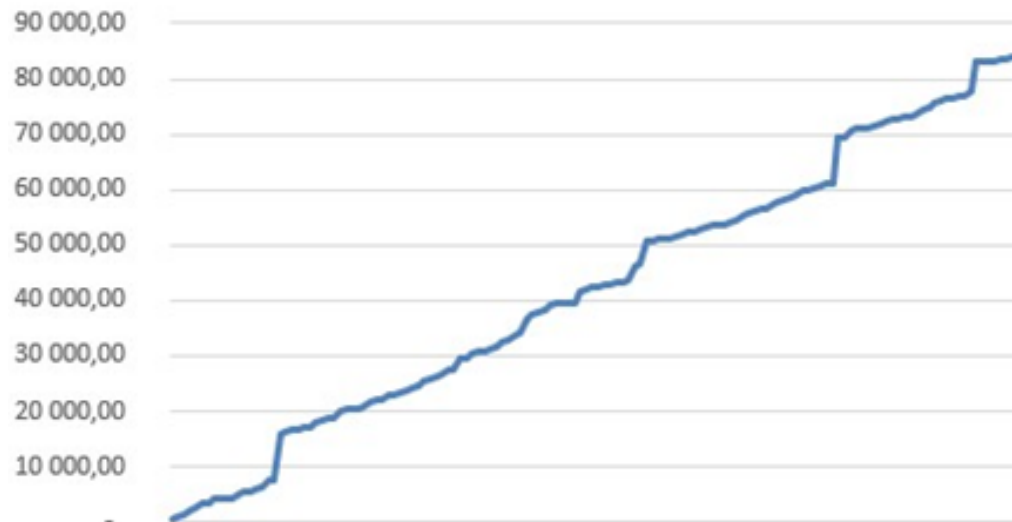
L'engagement des collectivités : les élus manifestent ainsi leur volonté politique pour la réussite du projet avec de nombreuses propositions de sites. Pour autant, nous ne négligeons les projets chez des particuliers.

Appui fort du Conseil Régional et de l'ADEME pour le lancement des investissements : nous bénéficions de l'aide régionale sur l'apport citoyen.

1 – Le sociétariat : Capital social

Le capital social au 30 juin 2023 est de 83550 € (83850 € au 13 septembre 2023)

évolution du capital social du 30/11/2017 au 13/09/2023



130 sociétaires au 13 septembre 2023 dont

- **110 citoyens**
- **13 collectivités**
- **7 partenaires**

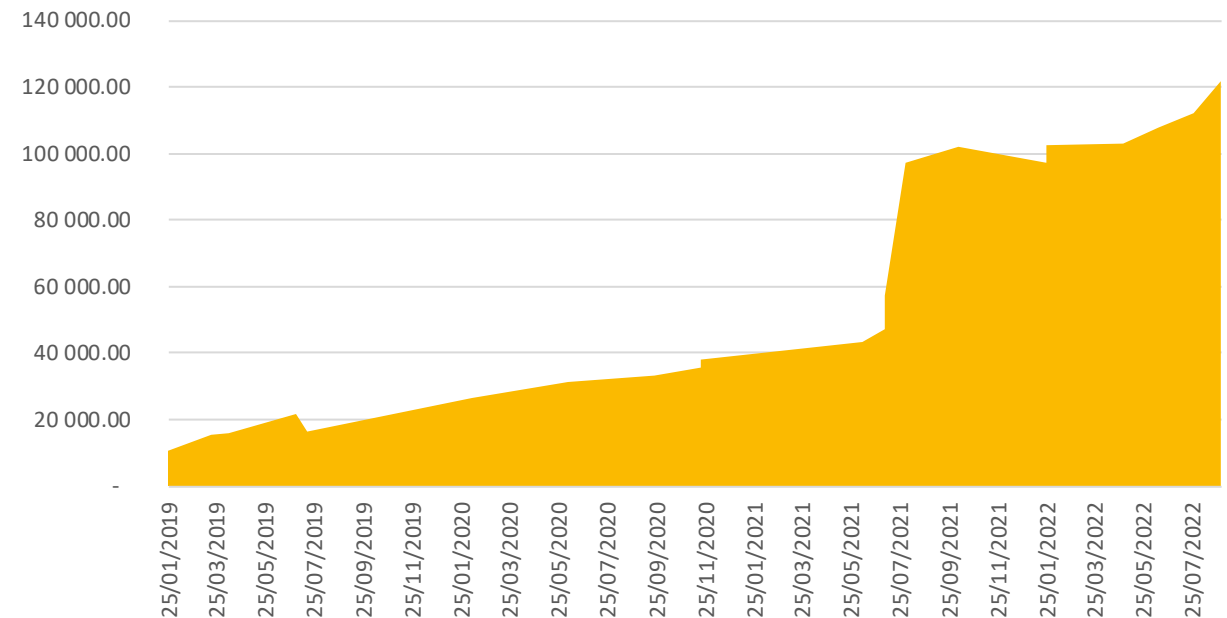
1 – Le sociétariat : Compte courant d’associé

22 comptes courants d’associé pour un montant total de 121 712.52 €.

Nouvelles conditions du CCA

- Limité à 4 fois le montant du capital social détenu
- Durée uniformisée à 5 ans
- Rémunération fixé à 3.2%/an (jusqu’à l’AG de 2024)

souscriptions des comptes courants associés



2. La production des centrales en service

10 sites en fonctionnement

SITES	Mise en service	Puissance (kWc)	Invest. (€)	Prod 2022/23 (kWh)	Production théorique (kWh)
ateliers municipaux de Laguépie	18/01/2019	31.50	37 626 €	32 987	35 910
maison des associations de La Salvetat-Belmontet	21/01/2019	9.00	21 535 €	9 328	9 180
tennis couvert de Nègrepelisse	06/05/2019	35.64	41 546 €	37 737	39 312
ateliers municipaux de Lavaurette	09/07/2019	8.91	18 772 €	9 438	9 180
logement au lieu-dit La Salle de Caylus	20/09/2019	8.96	20 958 €	10 157	10 260
Ateliers de Nègrepelisse	08/06/2021	99.82	108 998 €	124 635	111 672
Salle des fêtes d'Auty	07/07/2021	8.88	14 563 €	12 455	10 123
Salle des fêtes de Génébrières	06/12/2021	8.88	14 075 €	12 271	10 123
Bergerie de Bioule	13/04/2022	99.60	85 832 €	131 130	114 404
Parc au sol de Cloups Bergas (partie MQEC)	15/06/2023	310.00	* 234 361€	16 333	398 000

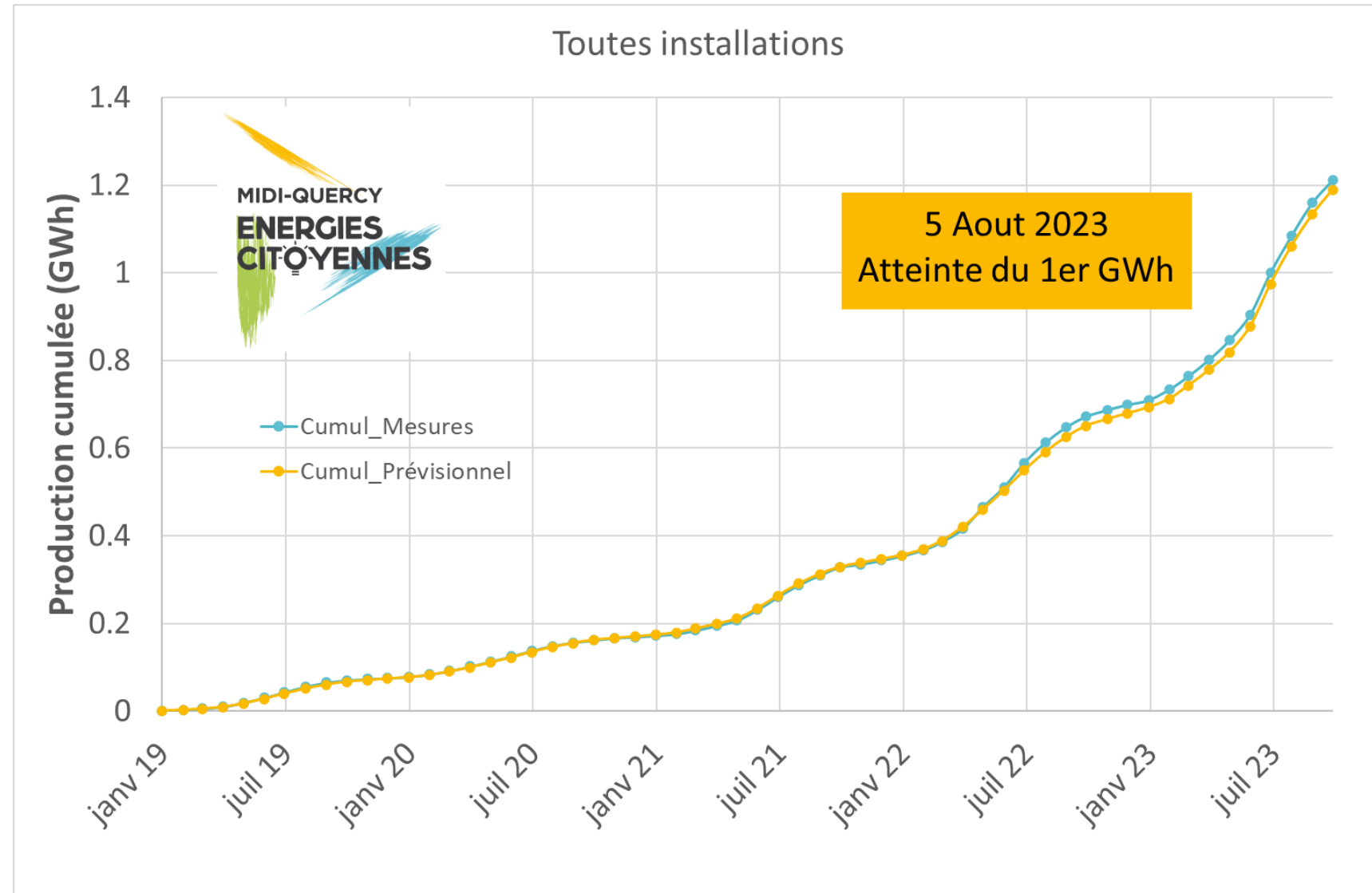
2. La production des centrales en service

Bilan au 30 juin 2023

Production 2022 2023	kWh / kWc	Production 2022 - 2023	Compteurs au 30 juin 2023
Laguépie	1047.2	32 987	149 777
Caylus	1128.6	10 157	33 493
Lavaurette	1048.7	9 438	36 971
Génébrières	1363.4	12 271	18 741
La Salvetat	1036.4	9 328	40 327
Auty	1383.3	12 455	24 136
Bioule	1311.3	131 130	169 160
Nègrepelisse Tennis	1048.2	37 737	164 072
Nègrepelisse Ateliers	1246.3	124 635	191 621
Cloups Bergas		16 333	16 333
TOTAUX		396 471 kWh	844 630

2. La production des centrales en service

Production cumulée
depuis Janvier 2019



2. La production des centrales en service

Pour l'exercice, notre production correspond à la consommation de **124 foyers**.

Consommation moyenne par ménage français hors chauffage et eau chaude d'environ 3 200 kWh/an, d'après le guide de l'ADEME « réduire sa facture d'électricité » édition 2015

Notre compteur global a franchi le 05/08/2023 = **1.001157 GWh**.

On est dans la cour des Grands !

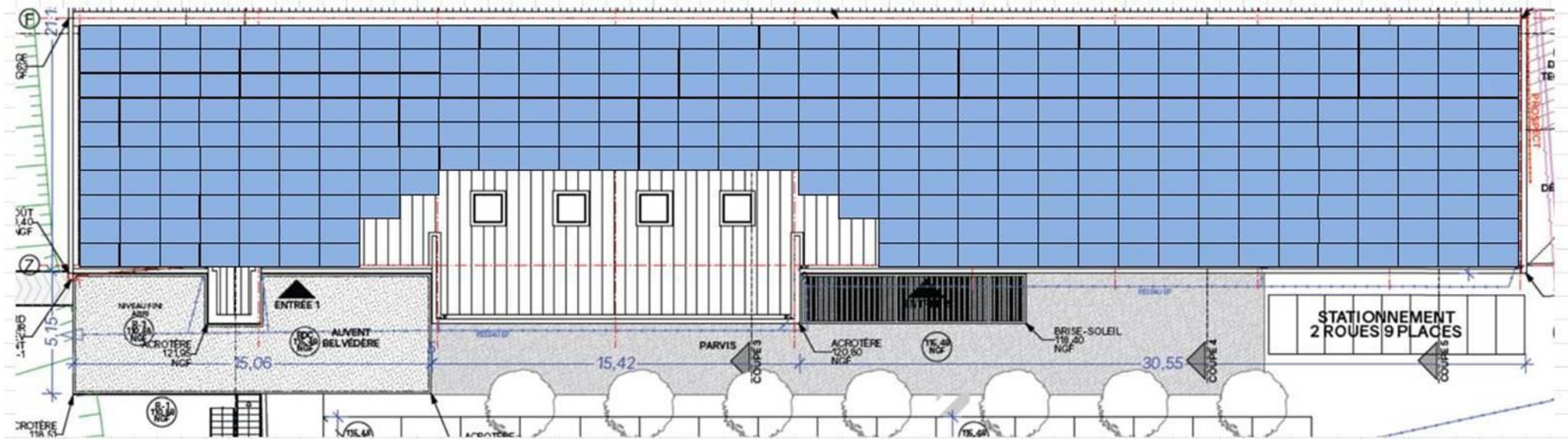
Cette production est facturée à EDF Obligation d'Achat pour les toitures, et à Enercoop National pour le parc au sol de Cloups Bergas.

3. Les centrales en construction

Le projet de pôle sportif de CAUSSADE

Un projet qui a pris du retard suite à une difficulté apparue sur le système d'intégration en toiture. L'avis d'un bureau d'étude conditionne la poursuite du projet, qui devrait être finalisé en fin d'année ou début 2024.

- Puissance installée : 100 kWc
- Investissement : 112 000 €



4. Les projets en cours d'étude

La SCIC étudie le potentiel des toitures auprès de collectivités mais aussi auprès d'artisans, d'entreprises, d'agriculteurs ou particuliers.

Les projets en cours sont les suivants :

- Usine de traitement des eaux de la CCQVA (Petit parc au sol de 300 kWc)
- Toiture de bâtiment du Conseil Départemental à Caussade
- Reprise du projet des ateliers de Montricoux (Toiture 36 kWc)
- Projet de petit parc au sol à Puylagarde (Ancienne décharge)

5. Solarcoop et l'autoconsommation

Solarcoop est une société coopérative d'intérêt collectif dont l'objectif est de stimuler les initiatives d'investissement dans le domaine photovoltaïque. Pour cela, SolarCoop développe la vente de kits d'autoconsommation de petite taille à auto-installer.

- Une première livraison de 7 kits au printemps 2023
- Une seconde livraison en novembre 2023, avec seulement 3 kits

Tarif d'un kit de
2 panneaux pour
montage au sol : 1130 €



6. La communication

Nous avons besoin de nous faire connaître davantage du public et des élus, afin

- de porter nos valeurs: activité économique non spéculative, localisme, sobriété
- énergétique, éthique participative...
- de faire connaître nos réalisations, et nos projets,
- de nous financer,
- de trouver de nouveaux bénévoles pour soutenir la coopérative et la faire vivre

6. La communication : Newsletter

6 newsletters ont été réalisées en

- septembre,
- octobre,
- novembre (AG),
- janvier,
- mars,
- mai,

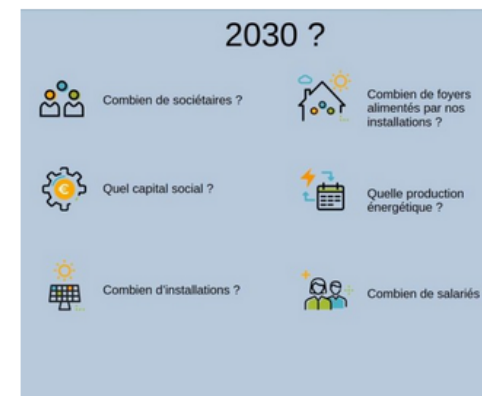
pour informer sociétaires et partenaires de la coopérative. Elles sont publiées via le site internet

Newsletter SCIC Midi-Quercy Énergies
Citoyennes - Octobre 2023

[Voir en ligne](#)



Les nouvelles de notre coopérative en octobre 2023



En 2030 où en serons-nous ? On en discute ensemble le 17 novembre à Bioule

Pensez bien à noter dans vos agendas la date de notre

6. La communication : Flyer

1 flyer sur l'autoconsommation individuelle disponible sur notre site



Passez à l'autoconsommation photovoltaïque avec Midi Quercy Energies Citoyennes

Avoir du photovoltaïque chez soi, comment ça marche ?

Il existe 3 possibilités d'avoir une installation photovoltaïque chez soi, et le choix d'une des solutions dépendra de vos consommations électriques et de la taille de votre installation.

- **La vente totale de l'électricité :** Dans ce cas, vous vendez la totalité de la production photovoltaïque. Vous devez prendre contact avec un installateur QualitENR, qui vous fera un devis, et s'occupera éventuellement des différentes formalités avec ENEDIS pour le raccordement, la mairie pour la déclaration de travaux (si nécessaire), et le consul pour la vérification de la conformité électrique. La puissance installée est limitée à 9 kWc (soit 20 à 24 panneaux et 40 à 48 m²).

Dans ce cas, il y a un raccordement direct entre votre installation PV et le réseau ENEDIS (sans lien électrique avec votre propre installation électrique). Chaque année, vous facturez à EDF OA (Obligation d'achat). Le tarif d'achat est compris entre 23.95 c€/kWh (moins de 3 kWc) et 20.35 c€/kWh (entre 3 et 9 kWc). En général, la production est de l'ordre de 1000 à 1200 kWh/kWc.an, soit une facturation annuelle de l'ordre de 171 à 240 €/kWc.

- **L'autoconsommation partielle de l'électricité avec vente du surplus :** Vous consommez prioritairement votre production photovoltaïque pour vos besoins électriques.

- o Lorsque votre consommation électrique (par ex : 1000 W) excède la production photovoltaïque (par ex : 350 W), le complément (650 W dans l'exemple) est automatiquement pris sur le réseau. Seul le complément est facturé par votre fournisseur d'électricité.

- o Lorsque votre consommation électrique (par ex : 200 W) est inférieure à la production photovoltaïque (par ex : 700 W), alors l'excédent (500W dans l'exemple) est automatiquement injecté sur le réseau. Et chaque année, vous facturez à EDF OA (Obligation d'achat) la production que vous avez injecté sur le réseau au tarif de 13.39c€/kWh.

Pour ce type d'installation, une prime à l'investissement est versée : elle est de 510 €/kWc (moins de 3 kWc) ou de 380 €/kWc (entre 3 et 9 kWc).

Pour réaliser une installation en autoconsommation partielle, il faut prendre contact avec un installateur QualitENR, qui vous fera un devis, et s'occupera éventuellement des différentes formalités avec ENEDIS pour le raccordement, la mairie pour la déclaration de travaux (si nécessaire), et le consul pour la vérification de la conformité électrique.

- **L'autoconsommation totale de l'électricité.** Dans ce cas, vous consommez la totalité de la production. Normalement, vous ne pouvez pas injecter d'excédent sur le réseau ENEDIS. Donc, généralement, ces installations sont de taille modeste (de 1 à 4 modules), et elles sont dimensionnées pour couvrir ce qu'on nomme le talon de consommation, c'est-à-dire la consommation d'électricité que l'on retrouve quasiment en permanence (box, réfrigérateur-congélateur, VMC, ...).

Dans le cadre de nos activités, Midi Quercy Energies Citoyennes accompagne ses sociétaires pour les petites installations d'autoconsommation totale de l'électricité.



Schéma en vente totale. Un compteur pour la production que vous vendez intégralement, et un compteur pour votre consommation.



Schéma en autoconsommation. Un seul compteur pour la production et la consommation. Le compteur compte la production que vous injectez sur le réseau et la consommation que vous soutirez du réseau.

En autoconsommation partielle, la production que vous injectez est rémunérée au travers d'un contrat d'achat.

En autoconsommation totale, le producteur s'engage à ne rien injecter sur le réseau.

Ces informations sont données à titre indicatif, et sont à jour à date de juillet 2023. Il convient de vérifier ces informations avant de passer commande.

Source des illustrations : photovoltaïque.info

6. La communication : Articles de presse

- 11 juillet 2022 : Futur parc photovoltaïque citoyen : les habitants s'informent sur le projet (La Dépêche du Midi)
- 1 décembre 2022 : La coopérative Midi-Quercy Energies Citoyennes a tenu son assemblée générale (La Dépêche du Midi)
- 17 mars 2023 : Le chantier du parc solaire de Saint-Antonin-Noble-Val s'ouvre au public (La Dépêche du Midi)
- 25 mai 2023 : Génébrières : une toiture photovoltaïque à Courondes (La Dépêche du Midi)
- 5 juillet 2023 : Ma Commune bouge : Un parc solaire financé par les citoyens mis en service à Saint-Antonin-Noble-Val (La Dépêche du Midi)



7. L'équipe de la coopérative : organisation

a) Conseils et comités

- 3 conseils d'administration dans ces 12 mois
- 8 réunions du comité de coordination
- des ateliers techniques et rencontres

b) Appui technique :

- Pour les projets en toiture : **Mathias Autesserre**, SCOP Renouv'Lab,
- Pour les parc au sol : **Enercoop Midi Pyrénées**

c) Appui animation et communication du PETR :

- une convention nous permet d'utiliser locaux, outils de reproduction et compétences de l'équipe.

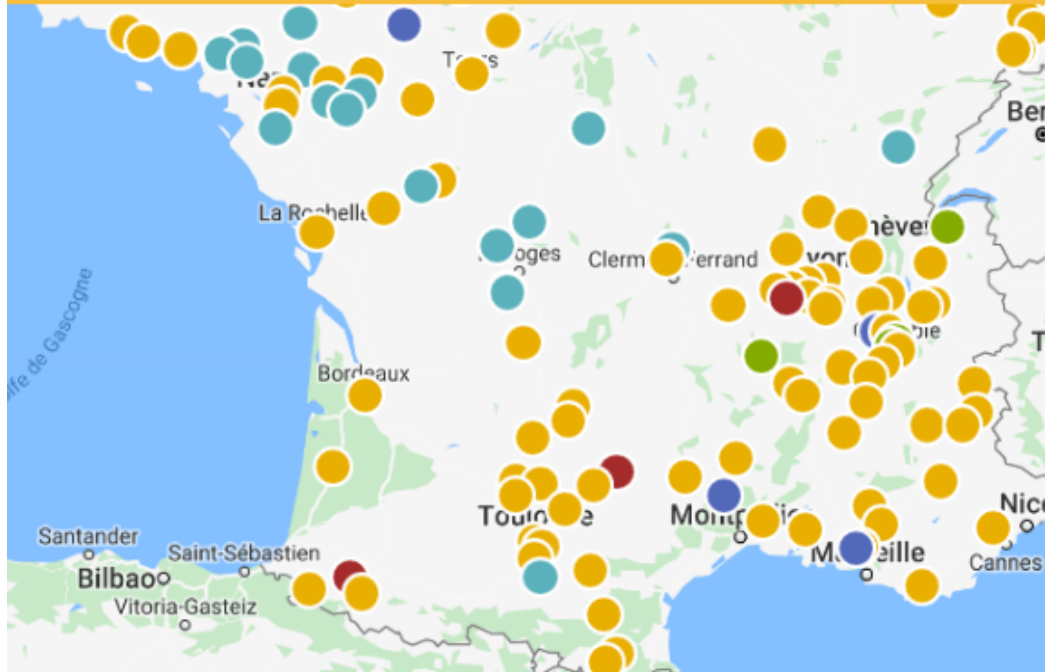
d) Partenariats avec

- le Syndicat Départemental d'Energies 82 (SDE82),
- la SCIC ENERCIT

7. L'équipe de la coopérative : organisation

e) Participation à la vie du réseau des SCIC

LES ÉNERGIES CITOYENNES EN OCCITANIE



Chiffres clés

29

GWH produit en 2021

Soit la consommation de

26,000

personnes (hors chauffage)

7,000

éco-épargnants

6,000,000

d'euros citoyens investis

7. L'équipe de la coopérative : objectifs

L'équilibre :

- financier: il doit être obtenu par la mise en service des sites de Caussade et de Cloup Bergas. Nous sommes aussi vigilants avec le retour de l'inflation et la hausse des taux d'intérêts.
- Humain: Le renforcement de nos moyens structurels avec le développement de l'activité, le bénévolat risquant d'atteindre ses limites.

La mobilisation des citoyens : notre principale priorité

- une reconnaissance sur le territoire avec des citoyens engagés,
- Mobiliser l'épargne citoyenne pour pouvoir financer les nouveaux projets à venir

La diversification et la prospective :

- Le projet au sol est une étape test vers des projets plus gros, menés en partenariat.
- L'autoconsommation, on teste avec Solarcoop, on réfléchit avec une commune
- D'autres énergies renouvelables ?

8. Examen des comptes

Exercice du 1^{er} juillet 2022

au 30 juin 2023

Ventes de marchandises
 Production vendue Biens
 Services
 Production immobilisée
 Subvention d'exploitation reçue
 Autres produits
 Total des produits d'exploitation

Achats - Marchandises et matières
 Variation des stocks
 Charges externes
 Impôts et taxes
 Rémunération du personnel et charges sociales
 Dotations aux comptes d'amortissements
 Dotations aux comptes de provisions
 Autres charges
 Total des charges d'exploitation
 Résultat d'exploitation

Compte de résultat 2022/2023		
	N	N-1
Durée	12 mois	12 mois
	47 036	34 446
	690	3 465
	20 000	2 816
	67 726	40 727
	23 037	21 584
	510	372
	21 227	15 731
	44 774	37 687
	22 952	3 040

8. Examen des comptes

Exercice du 1^{er} juillet 2022

au 30 juin 2023

Produits financiers

Charges financières

Résultat financier

Produits exceptionnels divers

Reprise de subvention d'investissement

Charges exceptionnelles

Résultat exceptionnel

Impôt sur les sociétés

Résultat

Compte de résultat 2022/2023		
	N	N-1
Durée	12 mois	12 mois
	14	11
	10 161	6 698
	-10 147	-6 687
		1 800
	0	-1 800
	2 363	
	10 442	-5 447

8. Examen des comptes

Exercice du 1^{er} juillet 2022

au 30 juin 2023

	Durée
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Total immobilisations	
	+
Fournisseurs	
Clients	
Membres	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total actif circulant	
Charges constatées d'avance	
Total général	

Bilan Actif au 30 juin 2023			
Brut	Amort. Prov.	Net	Net N-1
		12 mois	12 mois
3 035	1 520	1 515	3 035
603 394	52 238	551 156	340 813
740		740	500
607 169	53 758	553 411	344 348
840		840	
24 259		24 259	21 570
		0	100
50 340		50 340	23 818
		0	
73 350		73 350	43 818
148 789	0	148 789	89 306
1 899		1 899	819
757 857	53 758	704 099	434 473

8. Examen des comptes

Exercice du 1^{er} juillet 2022

au 30 juin 2023

Capitaux propres
- Capital
- Réserve légale
- Réserves réglementées
- Autres réserves -:-
- Report à nouveau
- Résultat de l'exercice
- Subventions d'investissement
Total capitaux propres
Provisions pour risques et charges
Emprunts et dettes assimilées
Avances et acomptes reçus
Fournisseurs et comptes rattachés
Membres - Comptes courants
Autres dettes
Total dettes
Produits constatés d'avance
Total général

Bilan Passif au 30 juin 2023			
Brut	Reprise	Net	Net-1
		83 550	73 450
		157	157
		-5 447	
		10 442	-5 447
		88 702	68 160
		446 634	178 914
		15 883	23 385
		128 292	126 823
		24 588	37 191
		615 397	366 313
		704 099	434 473

9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure

Depuis la dernière AG, 7 nouveaux sociétaires ont rejoint notre coopérative, apportant 950 €, pour un nombre total de 19 parts sociales.

numéro	sociétaire	date souscription
124	MERCADIER Pierre	21/11/2022
125	ROUSSET Thierry	22/12/2022
126	RUBBRECHT Johan	29/01/2023
127	MANNELLA Philippe	24/02/2023
128	CHABERT Bernard	29/07/2023
129	France Nature Environnement 82	11/09/2023
130	GIRARD LINIERE Georgette	13/09/2023

Par ailleurs, 5 sociétaires ont augmenté leurs souscriptions, apportant 6 450 €, pour un nombre total de 129 parts sociales.

numéro	sociétaire
54	mairie GENE BRIERES
58	mairie BIOULE
95	BEQ Jérôme
105	MORIN Irène
46	ETINEAU Claire

Nous vous demandons de bien vouloir agréer leur adhésion.

Rapport du commissaire au compte

MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable

Siège social : 12 rue Marcellin Viguié

82800 NEGREPELISSE

835 040 940 RCS MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023

10. Renouvellement du conseil

La liste du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022-2023 est la suivante :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEDE	Joël	PAPILLON	Philippe
CALMETTES	Jacques	HEBRARD	Pierre
COUTANCIER	Jean	HONNONS	Elisabeth
DARRIGAN	Catherine	LAFON	Cécile
DEJEAN	Thierry	PERN SAVIGNAC	Fabienne
DUCOS	Catherine	PEZOUS	Bernard
CAZET DANNE	Séverine	VIREL	Delphine

Sont renouvelables à l'issue de l'AG présentant les comptes 2022-2023,

Joël BEDE

Cécile LAFON

Elisabeth HONNONS

Delphine VIREL ZAMOUCHE

Les membres renouvelables souhaitent poursuivre leur mandat au sein de la coopérative.

11 Nomination d'un réviseur coopératif

Définie par les articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47- 1775 du 10 septembre 1947 et les décrets n° 2015- 706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1^{er} juillet 2015,

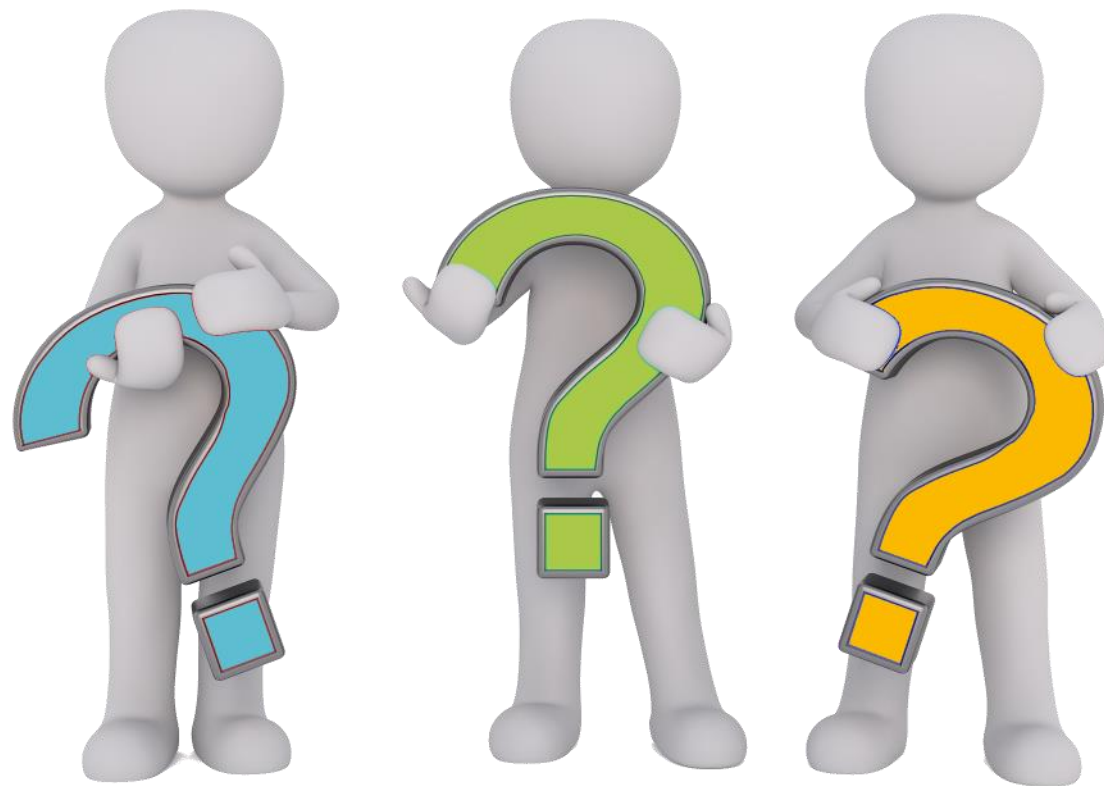
la révision coopérative doit intervenir tous les cinq ans

Elle permet de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs.

Le réviseur et son suppléant sont nommés par l'assemblée générale de la coopérative.

Nous vous proposons de désigner FINACOOOP, représentée par Mathieu CASTAINGS, en qualité de réviseur titulaire et le cabinet ALBOUY, en qualité de réviseur suppléant.

Vos questions ?



12. Résolutions de l'AGO

- **Première résolution :**

- L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, **approuve le dit rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023** faisant apparaître un excédent de 10 441,56 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

- **Deuxième résolution :**

- L'Assemblée Générale **donne quitus aux membres du Conseil d'administration** de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

- **Troisième résolution :**

- L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du **Commissaire aux comptes** sur les opérations visées à l'article L 225-40 du code commerce, **approuve le contenu de ce rapport.**

12. Résolutions de l'AGO

- **Quatrième résolution :**

- L'Assemblée Générale décide **d'affecter le résultat excédentaire** de l'exercice en apurement du report à nouveau de – 5446,65 €, en réserve légale pour 249,75 € et en réserve indisponible pour 4745,16 €.

- **Cinquième résolution :**

- L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état de l'actionnariat au 13 septembre 2023 établi par le Conseil d'administration, **ratifie les nouvelles admissions** survenues depuis la précédente Assemblée. Elle constate que le **capital social s'élève à 83 850 €**, formé de 1677 parts de 50 € de nominal chacune. **Le capital est entièrement libéré.** Elle valide la répartition des associés entre les différents collèges et catégories prévus par les statuts.

- **Sixième résolution :**

- L'Assemblée générale, se référant à l'article 42 des statuts qui détermine la durée des fonctions des premiers administrateurs, prend acte de la survenance **du terme des fonctions d'administrateurs** de Joël BEDE, Cécile LAFON, Elisabeth HONNONS et Delphine VIREL ZAMOUCHE.

12. Résolutions de l'AGO

- **Septième résolution :**

- L'Assemblée générale **renouvelle pour trois ans**, le mandat des administrateurs sortants, candidats à leur réélection, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025-2026 : **Joël BEDE, Cécile LAFON, Elisabeth HONNONS et Delphine VIREL ZAMOUCHE.**

- **Huitième résolution :**

- L'Assemblée **approuve les conditions de souscription des nouveaux comptes courants de courte durée**, soit : Le montant du compte courant d'associé est limité à 4 fois le montant du capital social détenu; la durée des CCA est uniformisée à **5 ans**; le taux est fixé à **3,2%** pour les souscriptions réalisées entre cette AG et celle de l'automne 2024.

12. Résolutions de l'AGO

- **Neuvième résolution :**

- L'Assemblée Générale ordinaire décide de désigner FINACCOOP, représentée par Mathieu CASTAINGS, en qualité de réviseur titulaire et le cabinet ALBOUY en qualité de réviseur suppléant afin de conduire une mission de révision coopérative conformément aux dispositions des articles 25-1 à 25-5 de la loi du 10 septembre 1947 et aux textes d'application

- **Dixième résolution :**

- L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, une copie ou d'un extrait certifié conforme au PV de l'AG pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publicité.



MIDI-QUERCY
ENERGIES
CITOYENNES

Pour nous contacter :

contact@midiquercyenergies.fr

Assemblée générale – 17 novembre 2023 - Bioule